



CAPSULE *info* | No.2 | 2017

Un adhérent avisé est un adhérent bien assuré !

Saviez-vous que les changements de statuts de vos employés peuvent avoir un grand impact sur leur couverture ? Il est important que les employés vous avisent de tout changement concernant leur statut.

À titre de rappel, voici un exemple de mémo fort utile à faire circuler régulièrement à vos employés.

Responsabilités des participants des régimes collectifs :

Si un événement important se produit dans votre vie, vous devez informer votre administrateur de régime dans les 31 jours de l'événement. Si l'assureur n'a pas connaissance d'un tel événement dans les 31 jours, une preuve médicale peut être nécessaire, des restrictions peuvent être imposées ou la couverture peut être refusée.

Les événements importants comprennent :

- *Mariage (légitime ou union libre)*
- *Séparation / Divorce*
- *Décès d'un conjoint ou d'un enfant*
- *Début d'une union de fait*
- *Fin d'une union de fait*
- *Naissance ou adoption d'un enfant*
- *Perte de la couverture du conjoint*
- *Fin de l'admissibilité d'une personne à charge, en raison de leur âge ou de la fin de leur statut d'étudiant à temps plein*



Pour plus d'informations sur votre assurance collective, bien vouloir communiquer avec votre administrateur de régime.

***Si vous avez des questions ou des préoccupations à ce sujet,
veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance collective.***